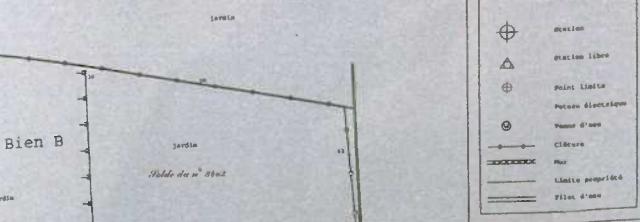


Plan de mesurage et de bornage après division

Echelle : 1 / 150

M. Franco PIACENZA

1^{er} 03/02



Les vendeurs :
M. et Mme SECCI



M. Léon VALLOT

Surface :

3 a 27 ca

Domaine de la commune
de Seraincourt

Levé et dressé par la s.p.r.l. BECA
18 chemin des Lawtays à 4180 Hamoir

Le 05 septembre 2011

Tél. : 04 / 286.32.43
Fax : 04 / 228.01.81
GSM : 0475 / 79.10.9
0477 / 46.36.15
e-mail : alain.colardeux@beca.net
stephane.lizensbur@beca.net

Dossier n° 20110905-BE-016

Ville de Seraincourt 6ème Division Section F



Procès verbal de bornage après division

L'an deux mille onze, le 15 du mois de septembre.

Je soussigné, LIZEN Stéphane, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité par-devant le Tribunal de Première Instance sis à Liège et inscrit au Conseil Fédéral des Géomètres sous le n° GEO040604, représentant la s.p.r.l. BECA dont les bureaux sont établis au n° 18 chemin des Lawtays à 4180 HAMOIR.

Agissant à la requête de Mr. Emmanuel SECCI, propriétaire du bien, avec pour mission de procéder au mesurage et au bornage après division d'une partie de la parcelle cadastrale sous la commune de Seraincourt 6ème division Section F n° 84V2, bien situé à front de la rue de la Justice.

Après mesurage, le bien A, figuré par le polygone S. 22, 23, 35, 40, 41, 42, 45, 44, 49, 26 et 65 a une contenance de 3 a 27 ca

Servitude :

- Une servitude d'égouttage est créée sur le bien B au profit du bien A pour l'évacuation des eaux de pluies de la terrasse du bien A.

Documents consultés :

- Plan cadastral,
- Croquis d'arpentage,
- Plan d'alignement de la voirie.

Ma mission étant terminée, j'ai clos et signé le présent procès verbal de bornage.

Le géomètre

Pour accord :
Domaine de la commune de Seraincourt

M. Léon VALLOT

M. Georges ERNST